

Les subsides

Pour la gouverne du député de Kingston et les Îles et de tous les députés, je les engage à lire une excellente analyse qui a été faite en 1981 sur les lois concernant les travailleuses. Je leur suggère aussi de lire ce qui s'est publié sur la condition féminine l'année dernière. Je doute par exemple que beaucoup de députés aient lu: «De meilleures pensions pour les Canadiens—La part des femmes» qui vient de paraître. Et j'aimerais bien savoir combien ont lu le rapport intitulé: «Une majorité laborieuse—Les femmes qui gagnent leur vie, mais à quel prix», que le gouvernement fédéral a aussi commandité. Les députés qui ont lu ce livre sauraient que seulement 10 p. 100 des femmes actives relèvent du gouvernement fédéral. Et y en a-t-il beaucoup qui ont lu l'étude que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a fait paraître sur les risques que certaines tâches présentent pour le système de reproduction? Je les engage donc vivement à lire toutes les publications que le gouvernement fédéral a financées pour bien connaître les problèmes des femmes au sein de notre société.

Mon collègue, le ministre du Travail (M. Caccia) a organisé la première conférence nationale sur les conséquences que la micro-électronique pourrait avoir sur les ouvriers et ouvrières. Pour donner suite aux conclusions de cette conférence, le ministre du Travail a établi un groupe d'étude sur les systèmes micro-électroniques et l'emploi dirigée par le Dr Margaret Fulton. Ce groupe d'étude a entendu maints témoignages de groupes féminins et de femmes représentant les milieux industriels et gouvernementaux. Son rapport fait état de constats importants. Nous avons créé une commission d'enquête sur le travail à mi-temps grâce au ministre du Travail. Cette commission, dirigée par Joan Wallace, a révélé que 25.1 p. 100 des femmes travaillent à mi-temps. Voilà qui est très important sur le chapitre des prestations de retraite et d'assurance-chômage et nous avons bien hâte de prendre connaissance de ses travaux.

Le gouvernement a financé une conférence sur les garderies qui a eu lieu à Winnipeg—la première conférence nationale sur ce sujet—qui a coûté au bas mot \$100,000 et je tiens à signaler à ce propos que même si ce domaine relève toujours du ministère du Bien-être social, il sera cité en exemple parce qu'il n'est pas considéré comme le service universel qu'il doit finir par devenir un jour. Le gouvernement fédéral subventionne des garderies partout au Canada dans le cadre de son Programme d'assistance publique, et dans ce domaine aussi, il a donné le ton en établissant des garderies pour ses propres employés. L'année dernière, le ministre de l'Environnement du Canada a établi une garderie dans son édifice de Downsview, en Ontario. C'est la deuxième de ce genre au Canada; la première est celle de la colline parlementaire qu'on a établie pour les employés de la Chambre des communes.

On avait déjà tenu les propos suivants dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada il y a 13 ans:

Nous estimons que le régime actuel de l'impôt est injuste non pas parce qu'il impose indirectement trop lourdement les revenus des femmes qui travaillent, mais parce qu'il n'impose pas suffisamment les revenus des contribuables qui n'ont pas d'enfants à charge et dont les femmes restent à la maison.

Les députés savent fort bien que la famille a subi de profondes transformations au cours des 20 dernières années. Personne à la Chambre ni dans le pays ne peut nier que la famille n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était en 1919. Pourquoi prendre 1919 comme point de comparaison? Parce que c'est cette

année-là que la loi de l'impôt sur le revenu est entrée en vigueur. Pourtant, c'est par une levée de boucliers que mes propos ont été accueillis de l'autre côté de la Chambre et dans le pays tout entier, lorsque j'ai dit qu'il était temps de songer à des modifications. Il n'en reste pas moins qu'un mariage sur trois se termine par le divorce. Le nombre des familles monoparentales va croissant et s'établissait à environ 58,000 lors du dernier relevé. Qui plus est, 40 p. 100 des familles vivraient dans l'indigence si elles ne pouvaient pas compter sur les revenus des deux conjoints.

Je conseille donc aux députés qui veulent continuer de s'instruire—à ce chapitre le député de Kingston et les Îles a fort à faire avec les députés de l'autre côté de la Chambre—qu'ils lisent le rapport de la Commission royale sur la situation de la femme, commission, dois-je ajouter, qui a été établie par un gouvernement libéral. Je recommande aussi le rapport d'une autre commission gouvernementale, celle de l'Année internationale de l'enfant, pour avoir une idée réaliste de la famille dans la société actuelle. Notre devoir de députés engagés et consciencieux nous commande de lire ces rapports.

• (1220)

Force m'est de constater que l'on comprend bien peu en quoi consiste le rôle de Condition féminine Canada. Permettez-moi d'en donner une brève explication. Mon rôle comme ministre chargé de la condition féminine et celui de mon bureau est d'étudier les documents du cabinet et de participer à toutes les discussions sur les questions de politique, qu'il s'agisse de programmes économiques ou de développement social, de modifications au Code du travail, à la loi sur les droits de la personne ou de questions concernant la loi sur le divorce. Le Bureau de la condition féminine est présent à ces discussions, et cette action s'exerce au niveau fédéral. Je le demande aux députés, y a-t-il des personnes à chaque niveau des gouvernements provinciaux, qui sont pour la plupart de la même allégeance politique que l'opposition, qui examinent les documents et s'interrogent sur les répercussions qu'auront ces programmes pour les femmes? Rien ne m'autorise à le penser. Il n'y a de mécanisme gouvernemental semblable dans aucune autre province que le Québec. Pourtant, sans cet intermédiaire gouvernemental, nous ne pouvons pas compter évaluer les effets des programmes provinciaux touchant la condition féminine.

Ce sera très intéressant pour moi d'assister à la deuxième réunion des ministres chargés de la condition féminine, avec mes homologues provinciaux qui ont été si difficiles à dénicher l'an dernier. Quand enfin ils ont été nommés ou qu'ils sont sortis de l'ombre, ils n'ont pas tari de bonnes intentions, mais dans l'année qui s'est écoulée depuis la dernière conférence, ont-ils mis en place un mécanisme semblable au nôtre, à l'échelon fédéral?

Je vais aborder rapidement les autres domaines où le gouvernement est censé avoir fait preuve d'apathie, car mes collègues vont traiter de ces sujets plus en profondeur dans le courant de la journée. Nous avons introduit des programmes de promotion sociale dans un certain nombre de ministères. En août 1981, la Commission de l'emploi et de l'immigration, le secrétariat d'État et le secrétariat du Conseil du Trésor ont consenti à instaurer des programmes de cette nature à l'intention des femmes. Mais où sont mes homologues provinciaux? Agissent-ils? Les pensions pour les femmes? Oui, il est vrai